

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/06/11/2020021283/justel>

---

Dossier numéro : 2020-06-11/23

## Titre

11 JUIN 2020. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 février 2014 désignant les maladies des animaux soumises à l'application du chapitre III de la loi du 24 mars 1987 relative à la santé des animaux et portant règlement de la déclaration obligatoire

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 19-06-2020 page : 45804

Entrée en vigueur : 29-06-2020

---

## Table des matières

Art. 1-2

---

## Texte

Article [1er](#). Dans l'annexe Ier de l'arrêté royal du 3 février 2014 désignant les maladies des animaux soumises à l'application du chapitre III de la loi du 24 mars 1987 relative à la santé des animaux et portant règlement de la déclaration obligatoire, modifiée en dernier lieu par l'arrêté royal du 4 juillet 2019, les modifications suivantes sont apportées :

- a) le 1°, a), est complété par ce qui suit :  
"- infection à SARS-CoV-2. " ;
- b) le 2° est complété par ce qui suit :  
"- infection à SARS-CoV-2. " .

[Art. 2](#). Le ministre qui a l'Agriculture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.